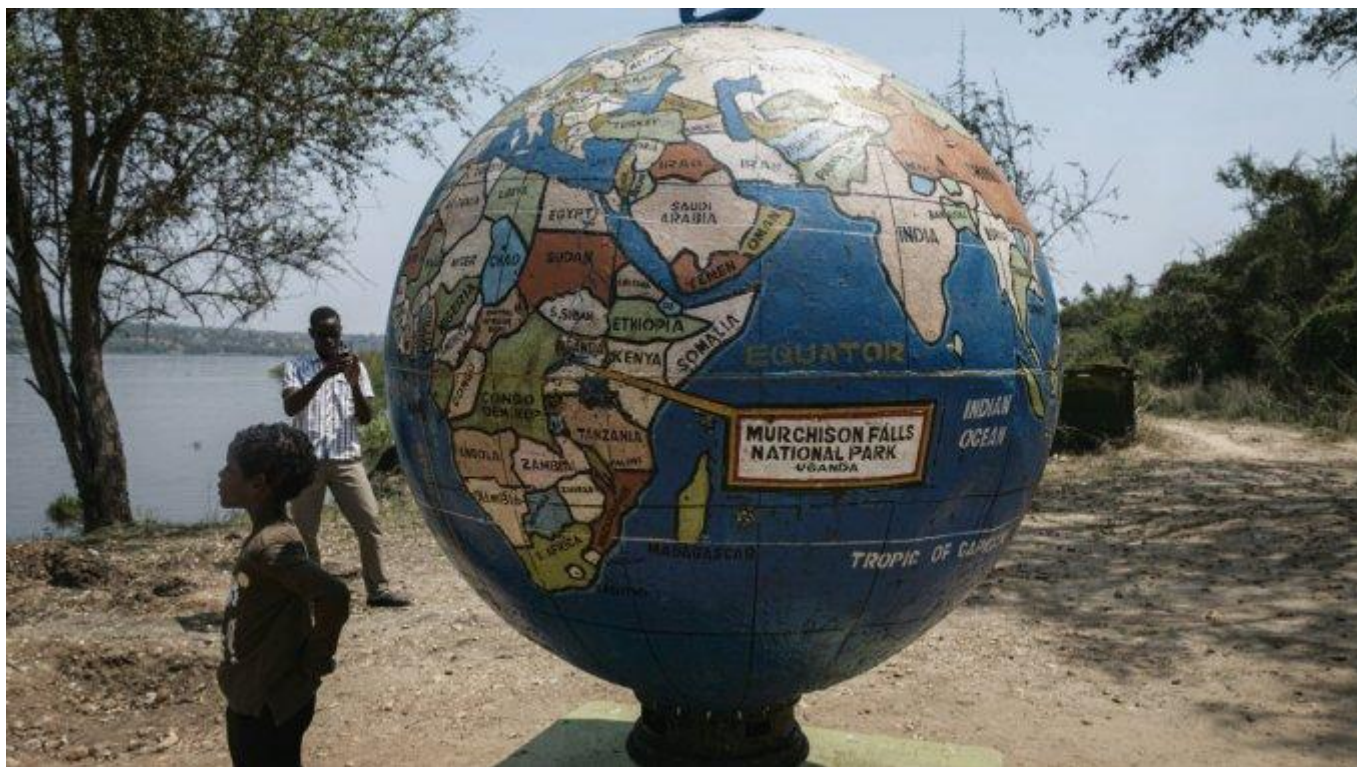


Pétrole. Total accusé de faire main basse sur les terres en Ouganda et Tanzanie



Dix plateformes pétrolières sont envisagées dans le parc national des Murchison Falls, aire protégée d'Ouganda. Y. Chiba/AFP

[L'Humanité](#), 20 octobre 2020

Un rapport ajoute des témoignages à charge contre la multinationale française, dont les filiales et sous-traitants sont suspectés de violer les droits humains en Ouganda et Tanzanie.

« J'avais planté des cultures sur mes terres (...). Total, par l'intermédiaire (de sa filiale), m'a empêché (de les) utiliser, et pourtant ils ne nous ont toujours pas payés. Maintenant, je suis dans la souffrance. » Anonyme, le témoignage figure parmi d'autres, compilés dans un nouveau rapport que publient ce 20 octobre les associations les Amis de la Terre et Survie. Tous pointent la part de responsabilité de la multinationale française dans des faits d'accaparement de terres en Ouganda et en Tanzanie. Et tous viennent d'être versés au dossier judiciaire qui doit les opposer au pétrolier lors d'une audience programmée dans huit jours devant la cour d'appel de Versailles (lire l'encadré).

S'appuyant sur des enquêtes de terrain menées depuis deux ans, l'accusation est grave. Plusieurs activités engagées par Total en Ouganda et en Tanzanie via certaines de ses filiales et certains de ses sous-traitants généreraient des violations des droits humains, affirment les organisations. Pire : alerté depuis juin 2019, le groupe n'aurait pas su empêcher qu'elles perdurent et même se multiplient, au point de frapper, aujourd'hui, près de 100 000 personnes.

De l'évaluation à la compensation, les abus se multiplieraient

L'affaire concerne deux vastes projets pétroliers que porte la multinationale, via deux de ses filiales. Délégué à Total E&P Uganda, le premier, dit Tilenga, vise l'extraction de près de 200 000 barils de pétrole par jour aux abords du lac Albert, moyennant le forage de plus de 400 puits.

Le second projet, dit Eacop, développé via Total East Africa Midstream BV, prévoit la réalisation d'un oléoduc long de 1 445 km. Voué à devenir « *le plus long pipeline de pétrole brut chauffé au monde* », il reliera le lac Albert jusqu'au port de Tanga, sur la côte nord-est de la Tanzanie.

Pour tout cela, évidemment, Total a besoin de terres. Un protocole d'acquisition existe, fondé sur la loi ougandaise, ou encore les standards de la Banque mondiale. Il consiste, d'abord, en une évaluation des terres convoitées afin de calculer le montant des compensations à verser aux « personnes affectées par le projet », autrement nommées PAP. Celles-ci doivent ensuite signer un formulaire valant acceptation. Suivent, enfin, le versement effectif des compensations et la réinstallation des populations déplacées.

Las, sur le terrain, tout ne se passe pas aussi bien que sur le papier, affirment de nombreux habitants, dont la parole est relayée par les organisations. Orchestrée par des sous-traitants de Total, dont Atacama Consulting Ltd, « *l'évaluation, d'abord, pose souci* », explique Juliette Renaud, chargée du dossier pour les Amis de la Terre France. « *Selon les témoignages, des maisons principales ont été considérées comme maisons secondaires et des cultures n'ont pas été comptabilisées, énumère la responsable. Des habitants nous ont également dit avoir signé des textes non traduits, sans comprendre quelle parcelle de leurs terres était concernée, ni le montant exact de la compensation.* »

Surtout, ils disent tous avoir été empêchés du droit de cultiver leurs terres plusieurs mois, parfois plusieurs années, avant d'être réinstallés et d'avoir perçu la compensation due. « *Lorsque Atacama m'a empêché de cultiver mes terres, la famine est venue dans ma maison et il est devenu pour moi difficile de survivre* », témoignait en juin un habitant dont les propos sont rapportés par les ONG. « *Cela fait près de deux ans maintenant, il n'y a eu aucune compensation et pourtant nous ne pouvons plus utiliser librement nos terres* », avançait un autre en septembre.

Pertes de ressources, déscolarisation des enfants ou réduction de l'accès à la santé : les impacts à la chaîne sont nombreux. Les paroles recueillies aussi, qui racontent cette dégradation globale des conditions de vie, de même que les menaces et les intimidations auxquelles procéderaient les sous-traitants de Total.

« *En Ouganda, les organisations alertent depuis le début* », tempête Juliette Renaud. « *En France, nous avons mis Total en demeure dès juin 2019, et l'avons assigné en justice dès octobre.* » Les organisations, à l'époque, avaient prévenu qu'à moins d'une reprise en main sérieuse du processus par Total, les choses iraient en s'aggravant. L'augure paraît s'être révélé correct.

Par [Marie-Noëlle Bertrand](#)

Un an de bataille juridique

En octobre 2019, les Amis de la Terre France, l'association Survie et quatre organisations ougandaises assignaient Total en justice, l'accusant de ne pas respecter l'obligation légale de prévenir les violations des droits humains dans le cadre de ses projets en Ouganda et en Tanzanie. Elles s'appuyaient sur la loi sur le devoir de vigilance adoptée en 2017, laquelle oblige les multinationales établies en France à rendre des comptes quant aux agissements de leurs filiales et sous-traitants dans le monde. En janvier dernier, le tribunal judiciaire de Nanterre a renvoyé l'affaire devant le tribunal de commerce. Les associations ont fait appel : l'audience aura lieu le 28 octobre.